



COMPTE RENDU DU CTL DU 21 novembre 2022

Présents pour la CGT : Christophe Flaux
Ce CTL s'est tenu en présentiel.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbaux du CTL du 19/09/2022 (pour approbation)
2. Point d'étape budget de la DDFIP 95 au 30/09/2022 (pour information)
3. Questions diverses

La directrice a commencé le CTL en annonçant qu'elle allait rejoindre la DRFIP de Paris au 1^{er} décembre 2022. Elle ne sera pas remplacée avant 4-5 mois. L'intérim sera assuré par l'AGFIP actuellement chargé du pôle des opérations de production.

1. Procès-verbaux du CTL du 19/09/2022 (pour approbation)

Adopté à l'unanimité.

2. Point d'étape budget de la DDFIP 95 au 30/09/2022 (pour information)

Règles quant aux ressources budgétaires : elles comportent 3 niveaux.

- 1^{er} niveau : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de base

Elle constitue la plus grande part du budget

- 2^{ème} niveau : des crédits fléchés

Leur ajustement est assuré par l'administration centrale. Ils couvrent par exemple les dépenses informatiques liées au RIE (réseau interministériel de l'État). Ces crédits sont ajustés en cours d'année, sur demande des directions, lors des révisions budgétaires infra annuelles

- 3^{ème} niveau : des abondements exceptionnels

Ils peuvent être alloués en cours d'année, lors des révisions budgétaires, pour accompagner certains projets et faire face aux aléas de gestion.

Ressources et exécution budgétaires de fonctionnement 2022

Ressources :

Le versement de la dotation initiale (le 1^{er} niveau et une partie du 2^{ème} niveau) est effectué en deux temps : 90 % au début de l'année, et les 10 % restants au début du mois d'octobre.

En 2022, le périmètre DGF allouée à la DDFIP du Val d'Oise recouvre les domaines suivants :

- **les dépenses de locaux** : loyers, charges locatives et de copropriété, fluides, nettoyage, sécurité, entretien et maintenance des bâtiments, taxes liées aux locaux ;
- **les autres dépenses de fonctionnement** : fournitures et documentation, consommables informatiques, téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés, frais d'actes des huissiers de justice ;
- **les dépenses d'équipement** : mobilier, micro-informatique, matériels divers, travaux courants.

La dotation globale de fonctionnement notifiée à la DDFiP a été portée au 30/09/2022 à 5 703 873 € en Crédits de Paiements. Au 30/09/2022 ont été effectivement versés 4 899 616 € en CP. Pour rappel, la dotation globale finalisée de l'année 2021 s'élevait à et 5 984 773 € en CP.

Exécution

La consommation des crédits budgétaires en autorisation d'engagement est stable par rapport à l'année dernière à la même époque, cette consommation est en hausse pour les crédits de paiement :

Au 30/09/2022 : crédits de paiements = 3 560 550 (62,40 % de la DGF disponible)

Au 30/09/2021 : crédits de paiements = 3 282 468 € (52,60 % de la DGF disponible)

Les postes :

- **Entretien lourd** : la forte augmentation du poste (**146 328 €**) provient quasi exclusivement de l'augmentation des charges de copropriété de la Cité administrative de Cergy, les frais de surveillance et le coût de l'énergie.

- **Énergie et fluides** : le poste augmente de 4659 € en CP. La baisse de consommation en fioul et en eau, (le niveau de consommation d'eau en 2021 était anormalement élevé du fait d'une fuite ayant entraîné un surcoût de 31 454€) est compensée par l'augmentation du chauffage urbain et du réseau de climatisation.

- **Entretien courant** : les dépenses de ce poste sont réparties entre d'une part les charges locatives, contrats d'entretien/maintenance et d'autre part des dépenses en matière de travaux. Ce poste augmente de 218 501 € en CP (réfection des sanitaires à Argenteuil, Ermont et Saint-Leu, travaux d'électricité à Argenteuil, Ermont et Garges, optimisation de la production de chaleur à Cergy et Garges). Selon la direction, il s'agit de travaux d'amélioration des conditions de travail.

Pour la CGT, il s'agit plutôt de l'entretien normal des locaux, pas de quoi se vanter !

- **Affranchissement** : les dépenses portent sur les frais postaux, les contrats d'entretien du matériel ainsi que les tournées. L'essentiel des dépenses relève du coût de l'envoi des plis. Par rapport à 2021, le poste affranchissement présente une augmentation 50 638 € en CP, sous les effets conjugués d'une hausse tarifaire à compter du 1er janvier 2022 (la DDFIP 95 est cliente captive de la Poste) et, d'une augmentation du nombre de plis (+ 7 %) résultant d'une reprise de l'activité. Toutefois, la hausse est contenue grâce notamment au recours aux envois en masse « Clic-ESI ».

Pour la CGT, les courriers en Clic-ESI sont une absurdité écologique car les courriers sont envoyés à partir de centres éditiques situés à plusieurs centaines de kilomètres. Cela n'empêche pas la direction de présenter cela comme une « bonne pratique ». La directrice nous a répondu que si l'on faisait une étude détaillée du coût écologique de l'envoi « en local » du courrier, cela révélerait peut-être que le coût global de l'impression+acheminement « local » du courrier est pas si écologique que ça. Mais comme elle le dit elle-même, elle n'en sait rien !

Pour plus de renseignements sur ce sujet, nous contacter =>
cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

3. Questions diverses

- **Covid :**

Le nombre de cas est en baisse (37 cas en octobre, 7 cas en novembre).

Le médecin de prévention a réduit le nombre de collègues classés sensibles à 100 % de télétravail (ils

sont actuellement 4 contre 8 auparavant).

- **Transfert à Saint Denis au 01/09/2023 de la Trésorerie hospital de Gonesse (située à Garges)**

Le DDFIP 93 est venu voir les collègues de Gonesse (Garges). La direction affirme que les agents qui suivront la mission garderont leur portefeuille actuel. Les locaux de destination sont, un peu comme la Trésorerie de Pontoise CH, situés dans l'enceinte de l'hôpital mais dans les locaux propres à la DDFIP. Les collègues peuvent visiter les locaux quand ils le souhaitent (plutôt par groupes). L'évaluation professionnelle des collègues sera faite par le chef de service de Saint Denis après proposition du chef de service de Gonesse. Ceux qui suivent dans le 93 seront éligibles à la prime de fidélisation (10 000 € non proratisable au bout de 5 an). Il y a une cantine sur place (donc pas de carte Apetiz ou autre). Le télétravail dans la trésorerie hospital de St Denis est organisé sur 1, 2, voir 3 jours par semaine. Les collègues de la trésorerie de Gonesse (Garges) qui souhaitent rester dans le 95 le pourront. S'ils souhaitent conserver la mission CH, leur affectation sera Pontoise ou Argenteuil. S'ils sont intéressés par la mission SIP ou SGC, ils pourront rester à Garges dans la limite des postes disponibles dans ces services (pas de surnombre possible selon la directrice !) Sinon, ils seront affectés sur des postes vacants dans le 95. Ils ont jusqu'au mouvement de mutations 2023 pour réfléchir. Ils ne doivent s'engager à aucune position formelle pour l'instant.

Pour la CGT, les usagers et les collègues sont victimes du transfert laborieux de cette trésorerie de Gonesse. Après des suppressions nombreuses d'emplois, la Trésorerie de Gonesse a été promise, il y a des années, à quitter Gonesse pour rejoindre Saint Denis. Mais c'est à Garges que le service a atterri provisoirement. Maintenant, c'est Saint Denis. Compliqué pour les collègues, et que dire des usagers ! Pour la future affectation des collègues, on voit ici le recul dû à la suppression du droit de maintien à résidence. Et ce n'est pas comme cela que la direction va éviter les conséquences de ses suppressions d'emplois. Nous contacter pour tout problème => cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

- **Prime de guichet**

La CGT a demandé à la direction quel dispositif allait remplacer la prime de caisse, maintenant que la direction a supprimé les espèces.

Réponse de la DDFIP 95 : rien n'est prévu, puisqu'il n'y a plus de caisse !

Pour la CGT, baisser le pouvoir d'achat des agents, c'est simple comme bonjour pour la direction !

- **SIE du 95 : quels emplois délocalisés ?**

Ca y est, la DDFIP 95 vient de recevoir les chiffres de la DG : ce sera 6 B et 2 C au SIE de VOO et 6 B et 1 C au SIE de VOE. Les RH vont recevoir les agents concernés bientôt (ps de date connue à ce stade).

Contactez la CGT pour tout problème => cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

- **Arbre de Noël du 7 décembre : la journée entière ?**

La CGT a demandé à la DDFIP 95 si elle comptait donner une AA de 1 journée ou d'une 1/2 journée ? L'année dernière, la direction avait profité que c'était à Conflans pour ne donner qu'une 1/2 journée. Cette année, c'est à Paris.

La directrice, qui a visiblement d'autres chats à fouetter, nous a répondu que si la distance et l'heure du spectacle nécessitent une journée entière, elle donnerait la journée entière.

- **Responsabilité pécuniaire : qu'est-ce qui va changer ?**

La CGT a demandé à la DDFIP 95 quelles seront les conséquences pour les agents de la réforme de la responsabilité pécuniaire à compter du 1^{er} janvier 2022 ? Quelles seront les protections des agents, quels services seront concernés.

La directrice a répondu en substance : « ne soyez pas inquiets, dormez tranquille, rien ne change pour les agents »... Sauf qu'elle dit aussi que le passage de la RPP à la RGP va conduire à « une chaîne renouvelée du pilotage, induisant un management par enjeux, performances et qualité » (quasiment mot pour mot). Elle cite deux missions qui seront fortement impactées : le recouvrement (forcé et

RAR) et le contrôle de la dépense en SPL.

Pour la CGT : est-ce que ce sera comme dans le film « Les Bronzés font du ski : « Est-ce que ça va faire mal ? Mais non ! Attention, ça va pas faire mal... » !

- **Douche du CFIP de Cergy**

On avait compris que la douche du CFIP de Cergy qui était (autrefois) utilisée par les collègues sportifs située au R-1 du bâtiment C serait remise en état de marche.

Apparemment, on avait mal compris. Une douche a bien été remise en état : celle de la loge du gardien remplaçant (cette loge ne sert plus depuis longtemps). Elle est à la disposition des collègues, qu'on se le dise !

- **Froid dans les bureaux**

Plusieurs collègues nous ont fait remonter qu'ils avaient froid dans les bureaux, notamment au SIP d'Argenteuil.

Réponse de la direction : elle ne fera rien tant qu'aucune température de bureau inférieure à 19° ne sera identifiée.

Pour la CGT, cela ne saurait tarder. Mais la barre des 19° a été fixée arbitrairement et c'est une façon de plus de faire payer a crise énergétique aux salariés que nous sommes. Mais les lien entre la direction et les agents sont, eux, encore plus frais que les bureaux !